

## REGIE D'AVANCE

Document servant de pièce justificative lorsque le mandataire remet à un enseignant un chèque de la coopérative que ce dernier encaisse sur son compte personnel

Date de versement de la régie : .....

à .....

Montant versé au titre de la régie .....

(Ecrire la somme en lettres. Elle ne doit pas excéder 150 €)

Versé par la coopérative scolaire OCCE

Ecole de .....

Par chèque N° .....

Banque .....

Compte N° .....

La somme versée dans le cadre de cette régie  
doit être utilisée pour des activités éducatives.

- Toutes les dépenses et recettes devront être inscrites dans un cahier de comptabilité. Les factures, reçus et tickets de caisse seront conservés, numérotés et joint au cahier.
- La régie d'avance sera soldée obligatoirement au plus tard le dernier jour de l'année scolaire avec tous les justificatifs.

Signature du mandataire  
de la coopérative

Signature de l'enseignant

Document établi en double exemplaire  
un exemplaire pour la coop, un pour le bénéficiaire